

Amherst, le 8 juillet 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de juillet 2024 au 1814, rue du Village, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Monsieur le conseiller Yves Duval est absent et son absence est motivée

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 juillet 2024

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 10 juin 2024**
 - 3.1 Résolutions numéros 125.06.2024 à 139.06.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 juin 2024
4. **Ratification des déboursés pour le mois de juin 2024**
 - 4.1 Déboursés du 01-06-2024 au 30-06-2024 pour un montant total de 716 504.82 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 70 981.04 \$.
5. **Correspondance**
 - 5.1 Réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable
6. **Administration générale**
 - 6.1 Autorisation de déboursé – Les Bois Ronds inc.
 - 6.2 Autorisation d'appel d'offres – Contrôle des insectes piqueurs
 - 6.3 Avis de motion – Projet de règlement 593-24 sur l'encadrement des feux d'artifice
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
 - 7.2 Adoption du règlement 592-24 concernant les feux en plein air
 - 7.3 Octroi de mandat – Fourniture et installation de détecteurs de NO² et CO
 - 7.4 Sûreté du Québec – lettre de remerciement

8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture d'essence
- 8.2 Autorisation d'appel d'offres – Sable d'hiver
- 8.3 Autorisation d'appel d'offres – Réserve de matériaux granulaires MG20
- 8.4 Acceptation de l'offre de service – Surveillance de chantier Gaudias-Côté Ouest et chemin McLaughlin

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Environnement – Rapport du conseiller responsable
- 9.2 Remboursement analyses d'eau – APEL Cameron

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande d'usage conditionnel UC004-2024 – 838 chemin du Lac Winnetou

11. Loisirs et culture

- 11.1 Culture - Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Autorisation de paiement – pièce pour les jeux d'eau
- 11.3 Aménagement terrain de volley-ball Vendée
- 11.4 Autorisation d'appel d'offres – Patinoire Vendée

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 140.07.2024 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en remplaçant le titre du point :

- 11.4 Refus des soumissions de l'appel d'offres de réfection de la patinoire Vendée;

Et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Commentaires sur l'harmonisation des transports – Secteur Pinay;
- 13.2 Acceptation de l'offre de service de PFD Avocats – Perceptions des taxes foncières;
- 13.3 Lettre d'entente « Chef d'équipe aux travaux publics » - Autorisation de signature.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 141.07.2024 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 JUIN 2024, résolutions numéros 125.06.2024 à 139.06.2024 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2024

4.1 RÉS 142.07.2024 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-06-2024 au 30-06-2024 pour un montant total de 716 504.82 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 70 981.04 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 Réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable – Pont Ouimet

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 143.07.2024 AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – LES BOIS RONDS INC.

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Bois Ronds inc. pour la fourniture et la livraison de terre végétale;

CONSIDÉRANT que la terre végétale sera épanchée dans le parc du centre Cyrille-Garnier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte la facture des Bois Ronds inc. au montant de 4 024.13\$, taxes incluses et que cette dépense soit imputée au Fonds de Parc.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 144.07.2024 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT que le mandat octroyé à GDG environnement pour le contrôle des insectes piqueurs se termine en 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour le contrôle des insectes piqueurs pour une période de trois ans, soit pour les années 2025 à 2027;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à un appel d'offres pour le contrôle des insectes piqueurs.

Adoptée à la majorité

6.3 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 593-24 SUR L'ENCADREMENT DES FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée subséquente, le projet de règlement numéro 593-24 sur l'encadrement des feux d'artifice.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

En l'absence de monsieur le conseiller Yves Duval, monsieur le maire Jean-Guy Galipeau dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juin 2024. Durant le mois de juin, il y a eu quatorze (14) interventions, onze (11) de priorité « 1 » et trois (3) de priorité « 3 ».

7.2 RÉS 145.07.2024 ADOPTION RÈGLEMENT 592-24 CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE les feux en plein air représentent une source de problématiques particulières liées à la pollution atmosphérique et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les feux d'envergure augmentent la concentration des particules fines dans l'atmosphère, contribuent à la baisse de la qualité de l'air et ce faisant, présentent un risque pour la santé;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Ville de Mont-Tremblant ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités ayant adhéré à cette entente possède un règlement concernant les feux en plein air et qu'il y a lieu de les remplacer par un règlement commun à l'ensemble du territoire desservi par la Ville de Mont-Tremblant afin d'assurer une réglementation uniforme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement a été donné et le projet de règlement a été déposé conformément à l'article 445 du code municipal, lors de la séance du 10 juin 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil adopte le règlement 592-24 concernant les feux en plein air comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

7.3 RÉS 146.07.2024 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE DÉTECTEURS DE NO² ET CO

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation de détecteurs de NO² et CO dans la caserne de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT l'offre numéro 240705-1 soumise par D-Tech Environnemental Inc. au montant de 1 675.00\$, taxes et livraison en sus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre numéro 240705-1 de D-Tech Environnemental Inc. pour la fourniture de détecteurs de NO² et CO ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à requérir les services d'un électricien pour l'installation des détecteurs.

Adoptée à la majorité

7.4 RÉS 147.07.2024 LETTRE DE REMERCIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la présence de la Sûreté du Québec sur les lacs dans le secteur Vendée de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT également la présence accrue d'une patrouille sur la rue du Village, dans le même secteur;

CONSIDÉRANT que la présence de la patrouille sur route a eu un effet positif et fort apprécié par les résidents de ce secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil remercie la Sûreté du Québec pour sa présence et l'encourage à continuer de faire des patrouilles de manière aléatoire dans ce secteur de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 148.07.2024 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'ESSENCE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'essence pour une période de trois ans avec une année d'option;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'essence.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 149.07.2024 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour le sable d'hiver ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de sable d'hiver.

Adoptée à la majorité

8.3 RÉS 150.07.2024 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – RÉSERVE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES MG20

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour constituer une réserve de matériaux granulaires MG20 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires MG20.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 151.07.2024** **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – SURVEILLANCE DE CHANTIER GAUDIAS-CÔTÉ OUEST ET CHEMIN MCLAUGHLIN**

CONSIDÉRANT la résolution 084.04.2024 par laquelle le conseil octroyait le mandat de réfection routière sur les chemins Gaudias-Côté Ouest et McLaughlin ;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro OS-10275 déposée par la firme Équipe Laurence, pour la surveillance des travaux de réfection routière ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre de service numéro OS-10275 intitulée « Surveillance des travaux Chemin Gaudias-Côté Ouest et la rue Mclaughlin », déposée par Équipe Laurence, au montant de 31 750.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ENVIRONNEMENT RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Robert Laperrière fait le résumé des travaux d'identification des terres à protéger en collaboration avec l'organisme Éco-Corridors laurentiens.

9.2 RÉS 152.07.2024 REMBOURSEMENT ANALYSES D'EAU – APEL CAMERON

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association des propriétaires du Lac Cameron d'un montant de 257.87 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2024;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la *Politique relative au remboursement des analyses d'eau*;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pour cent (50%) de la facture déposée par l'Association des propriétaires du Lac Cameron pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2024 pour un montant de 128.94 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2024. Un total de trente-neuf (39) permis ont été délivrés pour une valeur estimée des travaux de 1 030 705 \$.

10.2 RÉS 153.07.2024 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC004-2024 – 838 CHEMIN DU LAC WINNETOU

Étude de la demande d'usage conditionnel UC004-2024 telle que soumise pour la location à court terme de la résidence localisée au 838 chemin du Lac Winnetou.

CONSIDÉRANT les courriels reçus des résidents de l'Association du Lac Winnetou ;

CONSIDÉRANT que la résidence de tourisme est aménagée dans une habitation unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT l'intégration harmonieuse de l'usage de location à court terme dans son environnement ;

CONSIDÉRANT la présence d'une bande tampon constituée d'éléments naturels pour isoler visuellement la maison et les aires d'utilisation ;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une résidence de tourisme en complémentarité avec les autres usages déjà en place dans le secteur ;

CONSIDÉRANT les espaces de jeux extérieurs, les terrasses, les jardins, les foyers extérieurs, les piscines, les spas et les espaces de stationnement sont localisés de façon à minimiser les nuisances ;

CONSIDÉRANT l'éclairage extérieur ne crée pas de nuisance ;

CONSIDÉRANT la location à court terme de la résidence ne créera pas d'augmentation significative de la circulation dans le secteur où elle est située ;

CONSIDÉRANT les espaces de stationnement sont suffisants ;

CONSIDÉRANT le nombre de chambres offertes respectent la capacité de l'installation sanitaire ;

CONSIDÉRANT le nombre de personnes ne doit pas dépasser deux (2) personnes par chambre ;

CONSIDÉRANT qu'une personne responsable de la location à court terme habite à une distance raisonnable de la maison en location à court terme ;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre résidence n'est louée à court terme au Lac Winnetou ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être acceptée ;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Plusieurs citoyens, ayant une propriété au lac Winnetou, expriment leurs désaccords concernant la présente demande d'usage conditionnelle. Les raisons invoquées ont trait, principalement, à l'environnement, la sécurité, au fait que le chemin ainsi que le terrain de la plage sont la propriété de l'Association, au coût supplémentaire au niveau des assurances.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE, compte tenu des informations transmises, la décision sur la demande d'usage conditionnel UC004-2024 soit rendue à une date ultérieure ;

QUE le conseil invite le CA de l'Association à une rencontre avec la Municipalité afin d'avoir un complément d'information dans le but de rendre une décision éclairée.

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités culturelles.

11.2 RÉS 154.07.2024 AUTORISATION DE PAIEMENT – PIÈCE POUR LES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer une pièce défectueuse afin d'assurer le bon fonctionnement des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT le coût de la pièce au montant de 1 494.68 \$ taxes incluses ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise le remplacement de la pièce au coût de 1 494.68 \$ et que cette dépense soit imputée au fonds de parc.

Adoptée à la majorité

11.3 RÉS 155.07.2024 AMÉNAGEMENT TERRAIN DE VOLLEY-BALL VENDÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au réaménagement du terrain de volley-ball dans le parc du centre Cyrille-Garnier ;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat du sable et de la machinerie serait d'environ 2 500 \$, taxes incluses ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise le réaménagement du terrain de volley-ball au parc du centre Cyrille-Garnier et que cette dépense soit imputée au fonds de parc.

Adoptée à la majorité

11.4 RÉS 156.07.2024 REFUS DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres LOI2024-01 ;

CONSIDÉRANT que le coût du plus bas soumissionnaire conforme, pour le resurfaçage de la patinoire de Vendée, auquel il faut ajouter l'achat des bandes de patinoire dépasse, et de loin, le budget prévu pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que l'option d'un resurfaçage en asphalte serait plus avantageuse au niveau des coûts et permettrait de respecter le budget prévu ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE, dans le cadre de l'appel d'offres LOI2024-01, le conseil n'accepte ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

13.1 RÉS 157.07.2024 HARMONISATION DES TRANSPORTS – SECTEUR PINAY

CONSIDÉRANT la planification des travaux de récolte en terres publiques pour le secteur PINAY débutée en 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette planification ainsi que l'harmonisation des travaux, après un arrêt de plus de trois (3) ans, redémarre en 2024 ;

CONSIDÉRANT que le transport forestier faisant suite à la récolte prévoit, à ce jour, emprunter le chemin du Lac-de-la-Sucrierie ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a mandatée la firme Équipe Laurence afin de réaliser une étude qui a clairement démontré que le pavage économique, qu'on retrouve sur le chemin du Lac-de-la-Sucrierie, n'était pas apte à recevoir du transport forestier l'été, l'automne ou le printemps ;

CONSIDÉRANT de plus, que deux ponts sur le chemin du Lac-de-la-Sucrierie ont été déclassés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst s'oppose à ce que le transport forestier emprunte le chemin du Lac-de-la-Sucrierie.

Adoptée à la majorité

13.2 RÉS 158.07.2024 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PFD AVOCATS – PERCEPTIONS DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que le procureur de la municipalité n'offre plus le service de perception de taxes foncières ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de requérir les services d'un autre procureur pour assister la Municipalité dans ses démarches de recouvrement ;

CONSIDÉRANT l'offre de services « Perceptions des taxes foncières » déposée par la firme PFD Avocats le 5 juillet 2024 ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre de services et octroi le mandat de perceptions des taxes foncières à la firme PFD Avocats ;

QUE le directeur général soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

13.3 **RÉS 159.07.2024** **LETTRE D'ENTENTE « CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le contrat de l'employé occupant le poste de « Chef d'équipe aux travaux publics » se terminait le 16 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que les services de cet employé sont toujours requis, et ce, pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT que cet employé occupera dorénavant le poste d'« Adjoint au coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner, parmi les employés des travaux publics, une personne qui agira à titre de « Chef d'équipe » et qui aura comme responsabilité d'organiser, distribuer le travail et y participer en plus d'agir comme intermédiaire entre les salariés des travaux publics et l'employeur ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu de modifier la « Lettre d'entente Prime Chef d'équipe » ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil nomme monsieur Paul Savard « Chef d'équipe aux travaux publics » et que sa nomination soit rétroactive au 6 mai 2024 ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité et Teamsters Québec Local 1999 conformément à ce qui a été discuté avec le conseil municipal.

Adoptée à la majorité

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 160 .07.2024** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21 h 16.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire